

Association d'Agilité du Canada

Formulaire d'inspection du site du concours, juin 2026



Introduction:

L'Association d'Agilité du Canada exige que les sites utilisés pour les concours homologués soient inspectés et approuvés *au moins six semaines* avant le premier concours d'un hôte et régulièrement (aux CINQ ANS au minimum) par la suite. Une réinspection du site doit aussi avoir lieu au moins six semaines avant la fin de la période de cinq ans (date anniversaire de l'inspection). Si un concours doit se tenir à la date de réinspection ou après celle-ci, la réinspection doit avoir lieu au moins six semaines avant le dit concours.

Il incombe aux clubs hôtes de concours d'entretenir leur site entre les inspections.

Un juge de l'AAC a le droit de réinspecter le site (et/ou l'équipement) d'un concours où il exerce ses fonctions de juge s'il a des raisons de mettre en doute la sécurité du site.

Procédure de soumission du formulaire d'inspection

Il faut remplir complètement ce formulaire, y compris les schémas des enceintes. Tout manquement ou omission peut retarder l'approbation du site. Le directeur régional ou l'inspecteur, et **non** le club hôte, doit envoyer l'information en utilisant le **Formulaire de soumission - Inspection de l'équipement/du site à remplir en ligne** dans les sept jours suivants l'inspection.

Inspecteur :

Nom (lettres moulées): _____ N° adhésion AAC: _____

Poste au sein de l'AAC: _____

Signature: _____ Date: _____

Club hôte :

Nom : _____ N° adhésion club: C- _____

Représentant du club : _____

Autres clubs utilisant ce site (si connus):

Nom : _____ N° adhésion club: C- _____

Nom : _____ N° adhésion club: C- _____

Nom : _____ N° adhésion club: C- _____

Site du concours :

Nom : _____

Adresse : _____

Première inspection **OU** Réinspection

Notes :

- Renvoi à l'article 2.8.1 des règlements officiels
- S'il y a plus d'une enceinte, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacune.
- Veuillez joindre un schéma du site du concours et des enceintes avec l'emplacement des entrées et sorties, des points inusités. Ce peut être un dessin ou une image créée par ordinateur (CRCD ou un autre programme).
- Assurez-vous que le site est sûr et que l'hôte a prévu de l'espace approprié pour le stationnement, les abris/cages, les aires de détente pour les chiens.
- Une tolérance de +/- 5 %, s'applique à toutes les dimensions spécifiées, sauf indication contraire

Caractéristiques de l'enceinte no :			Acceptable?	
			Oui	Non
Superficie de l'enceinte	<i>Extérieure :</i> Superficie utilisable de pas moins de 9 000 pi ca Aucun côté de moins de 65 pi.	Longueur : Largeur : Superficie :		
	<i>Intérieure :</i> Superficie utilisable de pas moins de 7 200 pi ca. Aucun côté de moins de 60 pi.	Longueur : Largeur : Superficie :		
	<i>Nota : Les dimensions minimales ci-dessus ne sont pas idéales. Une plus grande superficie offre aux juges plus d'options pour concevoir leurs parcours et est encouragée lorsque possible. Idéalement, une enceinte idéale doit avoir approximativement 100 pi x 100 ou 100 pi x 120. Une tolérance de +/- 5 %, s'applique à la superficie utilisable.</i>			
Surface	<i>Elle doit être :</i> SÛRE pour les conducteurs et les chiens. Aussi plate et uniforme que possible Ferme et ne pas être glissante Permettre de mettre les obstacles de niveau. Toute surface dure doit être entièrement couverte d'un tapis adéquat qui absorbe les chocs. Les surfaces nues, dures ou glissantes sont interdites.	Herbe <input type="checkbox"/> Terre battue <input type="checkbox"/> Pelouse artif. <input type="checkbox"/> Tapis <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Clôture	L'enceinte est entourée d'une corde ou d'une clôture quelconque.			
	L'entrée et la sortie sont bien définies.			
Points inusités	Il faut indiquer tout point inusité dans l'enceinte (trous, arbres, racines, poteaux, section humide ou autres obstructions) .			
Commentaires	Expliquer ici pourquoi une note « pas acceptable » a été donnée à une section.			
Approuvé <input type="checkbox"/> Pas approuvé <input type="checkbox"/>				

Réinspection à faire le (pas plus de cinq ans de la date ci-dessus) : _____

